

Pas-à-pas pour la déclaration 2018 – ADL

- A la rubrique « Non résident », cliquez « non ».

DÉCLARATION PAR UN MANDATAIRE OU UN TIERS DE CONFIANCE

Notice

Si vous déposez la déclaration pour le compte d'un usager dont vous gérez la tutelle ou la curatelle, cochez la case.

Votre situation spécifique ne permet pas d'enregistrer en ligne l'adresse d'un organisme de tutelle ou de curatelle. Vous pouvez néanmoins vous rapprocher de votre Centre des finances publiques pour le faire.

Si vous déposez la déclaration pour le compte d'un foyer décédé en tant que représentant légal (héritier ou notaire par exemple), cochez la case.

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat (par ex : tiers de confiance), cochez la case. OTA

NON-RÉSIDENTS

En savoir plus

Êtes-vous fonctionnaire en poste à l'étranger, c'est-à-dire hors de France métropolitaine et hors DOM ? OUI NON

« Précédent Suivant »

- A la page suivante, l'étape 3, veuillez cocher la case « Traitements, salaires » dans la rubrique « Revenus », écrire dans la barre de recherche « 8TM » si vous souhaitez bénéficier du taux moyen, puis cliquer sur « Rechercher ».

Étape 1 Étapes préalables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration principale

« Précédent Suivant »

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

8TM Rechercher

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC1 / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

REVENUS

Traitements, salaires ?

- La fenêtre ci-dessous s'ouvrira. Veuillez cocher la case « Divers » et valider.



- Vous serez alors redirigé sur la page précédente et les cases « Traitements, salaires » dans la rubrique « Revenus » et « Retenue à la source, comptes à l'étranger [...] » dans la rubrique « Divers » sont automatiquement cochées (sinon, veuillez les cocher). **Attention : si vous avez des revenus de source française autres que votre salaire en tant qu'ADL, vous devez également les déclarer.**
- A la page suivante, veuillez indiquer vos revenus imposables en euros, issus de votre salaire en tant qu'ADL, en case 1AJ (ou 1BJ si vous êtes déclarant 2).

- A la page correspondant à la rubrique « Divers » qui permet de bénéficier du taux moyen, cliquez sur « Cliquez ici » pour remplir la case 8TM.

- Vous serez redirigé sur la page ci-dessous. Veuillez détailler l'ensemble des revenus mondiaux, Royaume-Uni compris, de votre foyer fiscal en 2017, qui comprend généralement votre conjoint si vous êtes pacsé ou marié, vos enfants et vous-même. Chaque revenu doit faire l'objet d'une ligne distincte. Pour vos salaires en tant qu'ADL, vous pouvez prendre pour exemple le modèle ci-dessous en indiquant le montant des revenus imposables (ce montant correspond à celui que vous avez indiqué en 1AJ). La case 8TM est renseignée automatiquement sur la base des détails donnés plus haut.

- Commentaire en fin de déclaration :

A la fin de votre déclaration, veuillez cocher la case « mention expresse » afin d'indiquer la mention « Agent en contrat de droit local avec l'Ambassade de France au Royaume-Uni/le Lycée français Charles-de-Gaulle à Londres, ma rémunération est imposable en France en vertu de l'article 19 de la convention franco-britannique du 19 juin 2018 ».

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration principale

Précédent Suivant

INFORMATIONS

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre.

Veuillez écrire directement dans cette zone sans faire de copier/coller afin d'éviter tout risque de blocage.

Agent en contrat de droit local avec XXX, ma rémunération est imposable en France en vertu de l'article 19 de la Convention franco-britannique du 19 juin 2008

Pour mes: Veuillez écrire directement dans cette zone sans faire de copier/coller afin d'éviter tout risque de blocage. la rubrique « Nous contacter » (Questions fréquentes, Ma service) de votre espace particulier.

En a: Veuillez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

Précédent Suivant

- Déclaration papier :

Si vous déclarez vos revenus pour la première fois, sauf si vous avez reçu la lettre destinée aux personnes majeures rattachées, vous ne pourrez pas déclarer vos revenus en ligne. Vous devez télécharger le formulaire 2042 et le formulaire 2041 TM pour bénéficier du taux moyen (8TM) sur le site impots.gouv.fr et l'envoyer par la poste avant le 17 mai 2018, date limite de déclaration papier, auprès du Service des Impôts des Particuliers des non-résidents (SIPNR) avant le 17 mai 2018.

Adresse postale :

Service des Impôts des Particuliers des non-résidents (SIPNR)
10, rue du Centre
TSA 10010
93465 Noisy-le-Grand Cedex